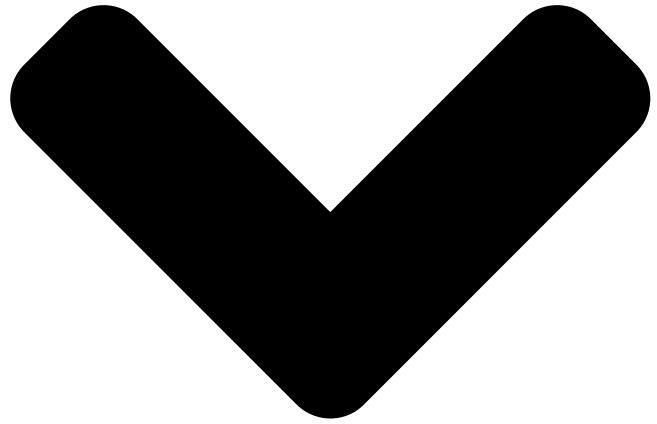


# La CNL 59

lundi 16 septembre 2024

**Le  
saviez  
vous ?**





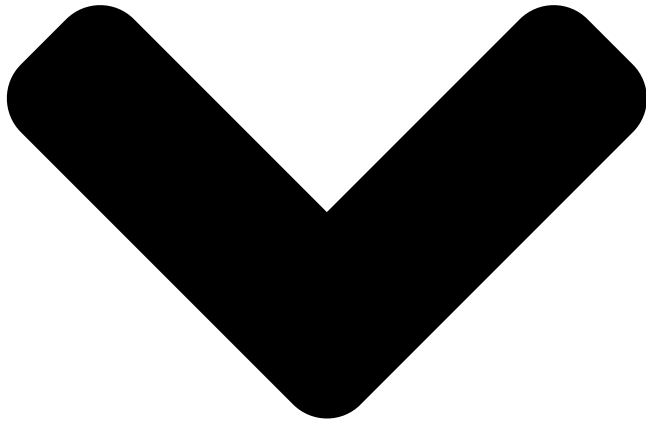
Qui peut bénéficier des services de la CNL ?

- Les jeunes adultes qui entrent sur le marché du logement,
- Les familles à revenus modestes,
- Les personnes âgées ou retraitées qui peuvent être confrontées à des difficultés financières,
- Les personnes en situation de handicap ou de précarité,
- Les personnes isolées,
- et les personnes en situation de précarité énergétique.

**Dans quels domaines d'application ?**

- L'Habitat
- La consommation
- La jeunesse et l'éducation populaire
- La vie dans le monde HLM

N'acceptez plus les augmentations de loyer : Signez avec nous !



Vous, votre famille,  
vos amis...,

**Nous sommes tous concernés !**

**Je signe la pétition**



François Bayrou nommé Premier ministre

## François Bayrou nommé Premier ministre

•

dimanche 15 décembre 2024

•

2024, Communiqué de presse

1

2

3

...

10

Suivants »

Toutes l'actualité

Toute l'équipe de la CNL59, vous souhaite une bonne et heureuse année 2025 !

**Nous vous accompagnons dans les domaines suivants**



## **Le Logement**

C'est l'ADN de la CNL. Elle aide les locataires à faire valoir leurs droits face aux bailleurs, à négocier les loyers, à faire réparer les logements dégradés, à contester les augmentations de charges et loyer abusifs, etc.

### **C'est quoi un logement décent ?**

En savoir plus

## **La Consommation**

Lutte contre les pratiques commerciales abusives:

La CNL est vigilante face aux pratiques commerciales déloyales. Elle informe les consommateurs de leurs droits et les accompagne en cas de litige.

Plus de détails



## La CNL vous guide

### Soyez Consommateur vigilant

Nos conseils pour mieux acheter

### Évitez les pièges

×

Être vigilant dans le domaine de la consommation est essentiel pour protéger vos droits en tant que consommateur et pour faire des choix éclairés.

**Voici quelques conseils pour vous aider à rester vigilant :**

1. **Informez-vous** : Renseignez-vous sur vos droits en tant que consommateur. Familiarisez-vous avec les lois et réglementations qui protègent les consommateurs.
2. **Comparez les prix** : Avant d'acheter, comparez les prix de différents magasins

ou sites en ligne. Utilisez des comparateurs de prix pour vous assurer d'obtenir la meilleure offre.

3. **Lisez les avis** : Consultez les avis et les évaluations des produits ou services que vous envisagez d'acheter. Cela peut vous donner une idée de la qualité et de la satisfaction des autres consommateurs.
4. **Vérifiez les étiquettes** : Lisez attentivement les étiquettes des produits, y compris les ingrédients, les instructions d'utilisation et les informations sur la provenance. Cela vous aide à faire des choix plus sains et responsables.
5. **Soyez prudent avec les promotions** : Méfiez-vous des offres trop alléchantes. Parfois, les promotions peuvent masquer des produits de moindre qualité ou des conditions cachées.
6. **Conservez vos reçus** : Gardez une trace de vos achats, y compris les reçus et les garanties. Cela peut être utile en cas de retour ou de réclamation.
7. **Utilisez des moyens de paiement sécurisés** : Privilégiez les méthodes de paiement sécurisées, comme les cartes de crédit ou les services de paiement en ligne, qui offrent une protection contre la fraude.
8. **Évitez les achats impulsifs** : Prenez le temps de réfléchir avant d'acheter. Établissez une liste de courses et respectez-la pour éviter les achats non planifiés.
9. **Signalez les abus** : Si vous rencontrez des pratiques commerciales trompeuses ou des produits défectueux, signalez-les aux autorités compétentes ou aux associations de consommateurs.
10. **Éduquez-vous sur la consommation responsable** : Informez-vous sur les enjeux liés à la consommation durable, comme l'impact environnemental des produits et l'éthique des entreprises.

Fermer

Pour vous informer sur les produits qui font l'objet d'un rappel, ou sur une éventuelle alerte sanitaire,

**vous pouvez consulter le site RappelConso.**





**Permanences téléphoniques**  
**03 20 07 09 58**

<b>Lundi</b>	8h30 à 12h30	13h30 à 17h00
<b>Mardi</b>	8h30 à 12h30	13h30 à 16h00
<b>Mercredi</b>	8h30 à 12h30	13h30 à 17h00
<b>Jeudi</b>	8h30 à 12h30	13h30 à 17h00

**Afin d'éviter d'engendrer du retard dans la prise en charge des dossiers, merci de ne pas multiplier les appels et les messages.**

En cas de difficulté à nous joindre, laissez un court message

**juste pour indiquer le motif de votre appel.**

Toute personne laissant un message avec ses coordonnées téléphoniques et l'objet de son appel,  
sera recontactée dans les plus brefs délais.

Merci de faire preuve de patience !

Les entretiens en présentiel sont uniquement sur rendez-vous.

Autres moyens de nous contacter